



**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 19 DÉCEMBRE 2016**

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Réflexion
- 1.2 Dérogations mineures – Parole au public
  - Lot 5 066 036 (chemin du Lac-Pilon)
  - 195, boulevard de Sainte-Adèle
  - 741, rue Valiquette
  - 956, rue de Ronchamp
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2016

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016
- 2.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2017
- 2.3 Renouvellement - Contrats d'assurances de dommages
- 2.4 Autorisation de signature et acquisition de terrains chemin du Paysan
- 2.5 Acquisition de terrains – Chemin du Lac-Pilon – *Loi sur les compétences municipales*

**3. FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 3.1 Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2017
- 3.2 Autorisation de dépenses – renouvellement de contrat et application logiciel 2017
- 3.3 Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – installation d'un ponceau sur la rue du Manège
- 3.4 Casino du maire – Affectation des bénéfices

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Embauche – Contremaître au Service des travaux publics
- 4.2 Autorisation de signature de la convention collective (pompiers)

**5. TRAVAUX PUBLICS**

- 5.1 Demande de permis de voirie

**6. SERVICES TECHNIQUES**

- 6.1 Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux des Services techniques
- 6.2 Fourniture et installation – Écran numérique (INV-2016-043b)
- 6.3 Mandat à la firme MLC et associés Inc. – Demande de certificat d'autorisation – Infrastructure sur le chemin Notre-Dame
- 6.4 Mandat supplémentaire – Capacité résiduelle de l'aquifère des puits Ronchamp
- 6.5 Demande de subvention – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

**7. URBANISME**

- 7.1 Demandes de dérogations mineures
  - Lot 5 066 036 (chemin du Lac-Pilon)

- 195, boulevard de Sainte-Adèle
- 741, rue Valiquette
- 956, rue de Ronchamp

- 7.2 Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)
- 1796, rue des Mélèzes
  - 944, boul. de Sainte-Adèle
  - 1060 – 1064, rue Valiquette
  - 555, boul. de Sainte-Adèle
  - 958, rue Valiquette
  - 195, boul. de Sainte-Adèle
- 7.3 Demandes de dérogations mineures – Décision ultérieure
- 4310 rue de la Capricieuse
  - 170, rue Jos-Monferrand
- 7.4 Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif en environnement
- 7.5 Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA) et approbation de plan image
- Lot 5 007 300 (rue Séraphin)
  - Lots 2 230 138, 5 525 322 (Ptie) et 5 854 862 (rue des Arlequins)

## **8. LOISIRS**

- 8.1 Autorisation de signature – Protocole d’entente pour l’accompagnement en camp de jour
- 8.2 Entérinement de la déclaration des bibliothèques du Québec
- 8.3 Autorisation de signature – Entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Gestion de la Place des citoyens.

## **9. AVIS DE MOTION**

- 9.1 Futur règlement 1235 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réfection des conduites d’aqueduc, d’égout sanitaire et d’égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d’un cours d’eau en arrière-lot de la rue Sigouin
- 9.2 Futur règlement numéro SQ-03-2012-04 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012.

## **10. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **11. RÈGLEMENTS**

- 11.1 Règlement numéro 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000 \$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l’année 2017- ADOPTION
- 11.2 Règlement numéro 1239 décrétant un emprunt de 436 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d’égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000\$. ADOPTION
- 11.3 Règlement 1241 décrétant l’imposition de toutes les taxes et compensations pour l’année fiscale s’échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 - ADOPTION

## **12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
- Incompressibles – Fonds d’administration – 201 572,70\$ pour la période du 12 au 18 novembre 2016
  - Incompressibles – Fonds d’administration – 414 950,08\$ pour la période du 19 au 25 novembre 2016.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – 1 493 332,44\$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2016.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – 5 488 183,46\$ pour la

- période du 3 décembre au 9 décembre 2016.
  - Incompressibles – Fonds d’administration – 1 022 730,21\$ pour la période du 10 décembre au 16 décembre 2016.
  - Liste des comptes à payer au montant de 868 284,14\$ pour le mois d’octobre 2016.
  - Engagements au montant de 410 579,21\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016.
  - Paiement de compte au montant de 1 114 024,82\$ pour le mois de novembre 2016.
- 12.2 Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1237 (poste suppression des Souchets)
- 12.3 Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1240 (Intercepteur Mont-Rolland)
- 12.4 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d’honoraires supplémentaires – Plans et devis rue Valiquette
- 12.5 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 : **CORRIGÉ**
- Incompressibles – Fonds d’administration – 185 668,39\$ aurait dû se lire : 670 790,82\$ pour la période du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
  - Incompressibles - paiement des dépenses 3 655 258,08\$ aurait dû se lire : 3 666 006.06\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2016

### 13. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

### 14. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu de l'article 29 du *Règlement 1181* concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle :

*Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :*

- a) s'identifier au préalable, en mentionnant son prénom, son nom et l'adresse de sa résidence;*
- b) s'adresser au président de la séance;*
- c) ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions.*
- d) s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.*

### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 16.1 Levée de la séance

Le greffier adjoint

Yan Senneville